

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

6912807

Séance du - 9 NOV. 2007

### **VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE (C033 - CHAPITRE 204) TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR DES ARBRES REMARQUABLES A SAINT-COSME**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport 2007/I-6<sup>e</sup>/05 du 14 décembre 2006 relatif à l'Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

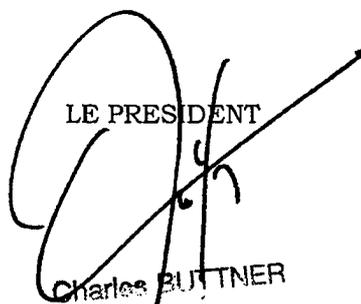
#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 839 € à la Commune de SAINT-COSME pour des travaux d'élagage sur neuf tilleuls et deux ormes lui appartenant, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 204 - nature 20414 - Fonction 738.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER